



La Roquebrussanne

DEPARTEMENT DU VAR

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14
Représentés : 5
Votants : 19
Absent : 0

Date de la convocation :
23.01.2024

Date affichage :
01.02.2024

Envoyé en préfecture le 30/01/2024
Reçu en préfecture le 30/01/2024
Publié le 31/01/2024
ID : 083-218301083-20240129-2024_04-DE

Délibération du Conseil Municipal

N°2024/04

**Portant renouvellement de l'opération
"plan façade"**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf janvier à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de La Roquebrussanne s'est réuni, après convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-9 à L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de son Maire, Monsieur Michel Gros

Présents : Michel GROS, Claudine VIDAL, Pierre VENEL, Jean-Pierre GOUJON, Bryan JACQUIN, Sabah BAUDRAND, Nathalie WETTER, Hugo NIEDERLAENDER, Michel GAGNEPAIN, Sabine FONTANILLE, Bernard BELORGEY, Jean-Mathieu CHIOTTI, Denis CAREL, Lionel BROUQUIER

Procurations :

Chrystelle GAZZANO a donné procuration à Sabah BAUDRAND
Marylène RICCI, a donné procuration à Michel GAGNEPAIN
Ludovic ODRAT a donné procuration à Claudine VIDAL
Stéphanie DEBOUW-SERRAULT a donné procuration à Nathalie WETTER
Magali ATLAN a donné procuration à Sabine FONTANILLE

Absent : 0

Secrétaire de séance : Claudine VIDAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 ;
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L421-4, R421-17 et R 421-17-1 ;
Vu le cahier des charges – règlement ci annexé ;

Considérant que la municipalité souhaite favoriser l'amélioration du cadre de vie par l'embellissement du centre ancien ;

Il est rappelé à l'assemblée délibérante qu'un dispositif d'aide aux travaux de rénovation des façades a été mis en place par l'Agglomération Provence Verte dans le but de soutenir l'action des communes membres de l'agglomération qui disposent d'un dispositif d'embellissement de leurs centres anciens et cœurs de village.

L'opération « Plan Façade » permet d'attribuer une aide aux particuliers afin qu'ils réalisent des travaux de ravalement de façade dans le périmètre du centre du village tel que défini dans le cahier des charges ci-annexé.

Les particuliers dont le dossier est retenu se voient allouer une participation communale égale à 20 % HT du coût des travaux, plafonnés à 1 000 € par façade.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, décide :

- **D'APPROUVER** le principe de renouvellement de l'opération « Plan Façade » au nombre de 5 pour l'année 2024 ;
- **DE VALIDER** le cahier des charges - règlement annexé à la présente délibération
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

La ROQUEBRUSSANNE, le 30 janvier 2024.

Le Maire,



Michel GROS

La secrétaire de séance,

Claudine VIDAL

Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID : 083-218301083-20240129-2024_04-DE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire

Publiée le :

Reçu en préfecture le :